

**CONSIGNES PRATIQUES POUR LA SAISIE SUR I-PROF DE LA CANDIDATURE
POUR L'ACCES AU CORPS DES AGREGES**

1/ Rappel des conditions requises pour candidater

Les candidats doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration, ou en position de détachement, et remplir les conditions suivantes:

- Etre, au 31 décembre 2008, professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive (*les PLP devront être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des corps d'inspection; il en sera de même pour tous les certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation*)
- être âgé de 40 ans au moins au 1er octobre 2009
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur grade

2/ Les modalités de candidature

Vous pouvez accéder à votre dossier I-prof du **8 au 28 janvier 2009**. La procédure guidée dans I-PROF vous permettra de compléter votre curriculum vitae et de rédiger votre lettre de motivation de deux pages maximum. Vous devez impérativement saisir tous les éléments de votre candidature sur I-PROF (le dossier est entièrement dématérialisé). Aucune candidature ou document annexe sur support papier ne seront pris en compte.

A) connexion I-prof

- accès: <https://bv.ac-versailles.fr>
- authentification (2 étapes) :
- saisie de l'identifiant : il s'agit de la première lettre de votre prénom et votre nom en minuscules (exemple : jean dupont = jdupont). S'il y a des homonymies, l'identifiant est alors suivi d'un numéro d'ordre, accolé au nom et toujours sans espace (exemple : jdupont3). L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que ceux permettant d'accéder à la messagerie professionnelle.
- saisie du mot de passe : il s'agit de votre NUMEN, soit 13 caractères dont les quatre lettres sont en MAJUSCULES, sauf si vous avez changé et personnalisé ce mot de passe depuis. **En cas de problème technique ou de gestion, vous disposez sur la page d'accueil d'IPROF d'une page d'information vous apportant des éléments susceptibles de vous aider**
- sélection de la campagne liste d'aptitude d'agrégé (rubrique « services »)

B) Vérification et enrichissement du dossier

Vous aurez accès aux principaux éléments de votre situation administrative, regroupées autour de rubriques (*situation de carrière, affectations, qualifications et compétences, activités professionnelles...*). Vous êtes donc invité à accéder à votre dossier afin de:

- actualiser, vérifier les données figurant dans les diverses rubriques de votre dossier (*en collaboration si nécessaire avec votre gestionnaire*)

- enrichir votre curriculum vitae de toutes données que vous jugerez opportunes, dans le but de contribuer à une meilleure connaissance de vos qualifications et de vos activités professionnelles et pédagogiques

Ces données alimenteront automatiquement le CV spécifique de candidature à la liste d'aptitude. Une fois que vous aurez vérifié votre dossier, vous pouvez candidater.

C) Candidature

Vous accédez au dossier de candidature en cliquant sur le bouton « candidater ». Vous devez sélectionner la discipline choisie et procéder à la rédaction de votre lettre de motivation.

IMPORTANT:

- **Vous devez, à la fin de la rédaction de votre lettre de motivation, cliquer sur le bouton « enregistrer »**
- **Vous devez cliquer sur le bouton « Valider la candidature » pour que votre candidature soit prise en compte**
- **Vous recevrez à la fermeture du serveur un accusé de réception de votre candidature dans votre messagerie I-PROF**